

Votre parcours

Vous allez bénéficier d'une prise en charge en chirurgie ambulatoire.



1. A la sortie de votre consultation avec **le chirurgien**, la secrétaire du service vous remet :
 - # le passeport ambulatoire : ce passeport contient les documents nécessaires à chaque étape de votre prise en charge. Merci de le conserver et de le présenter à chaque rendez-vous,
 - # le carton de rendez-vous précisant la date de votre consultation avec le médecin anesthésiste et celle de votre rendez-vous postopératoire avec le chirurgien (si ce n'est pas le cas, prendre rendez-vous au 02 31 06 30 00),
 - # la fiche de pré-admission comportant la date prévue de votre intervention.



2. Vous enregistrer (pré-admission)

En sortant de la consultation chirurgicale, **vous devez effectuer votre préadmission** afin de sécuriser et de valider votre parcours de soins. 2 possibilités s'offrent à vous :

- Gagnez du temps, choisissez la pré-admission en ligne :

Sur l'espace internet sécurisé du CHU, www.chu-caen.fr, effectuez les démarches nécessaires à votre pré-admission au CHU de Caen Normandie : remplissez votre dossier et adressez les documents demandés (voir liste ci-dessous). Accessible à tout moment, jusqu'à 5 jours avant la date de votre hospitalisation, la pré-admission en ligne permet de faciliter vos démarches administratives, sans vous déplacer et en limitant votre temps d'attente.

Ainsi, **vous pourrez vous présenter directement dans le service de soins**, muni(e) d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour, permis de conduire, livret de famille (pour les mineur(e)s) et de la confirmation de pré-admission en ligne comportant la date prévue de votre intervention ou de la référence de cette confirmation.

En cas de questions ou de difficultés, n'hésitez à pas à nous contacter à l'adresse suivante : preadenligne@chu-caen.fr, Tél. : 02.31.27.27.09

- Ou rendez-vous aux bureaux des entrées et des sorties muni(e) des documents nécessaires (voir liste ci-dessous).

Documents à prévoir :

- # une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour, permis de conduire, livret de famille (pour les mineur(e)s)),
- # votre carte vitale ou votre attestation d'assuré(e) social(e) ou d'Aide Médicale d'État (AME) ou votre carte européenne d'assurance maladie ou votre attestation de contrat d'assurance étrangère,
- # votre carte de régime complémentaire (mutuelle...) et le cas échéant votre attestation CMUC, ainsi que votre attestation de 100% ALD,
- # votre carte de régime particulier (pensionné de guerre, attestation de la Commission Départementale de l'Éducation Spéciale...),
- # votre volet d'accident du travail (le cas échéant).



Votre parcours



Pour un(e) mineur(e) ou un(e) majeur(e) protégé(e), vous devez fournir :

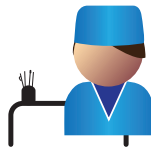
- # une autorisation d'opérer signée par les 2 personnes titulaires de l'autorité parentale ou tuteurs légaux,
- # le livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance,
- # les cartes d'identité des deux parents ou tuteurs légaux.

Lors de votre séjour, **vous pouvez bénéficier d'une chambre particulière** sous réserve de leur disponibilité. Vous devez en faire la demande.

Pour cela, il vous suffit de **remplir et de signer le formulaire** annexé au passeport et de le remettre au bureau des entrées et des sorties.

Le forfait « chambre particulière » est en supplément du forfait journalier et reste à la charge du/de la patient(e) et/ou de son organisme complémentaire. Aussi, nous vous invitons à vous rapprocher de votre organisme pour connaître les modalités de prise en charge (tarif et durée d'hospitalisation couverte).

La couverture maladie universelle, CMU-complémentaire et l'aide médicale de l'Etat ne prennent pas en charge la chambre particulière. Les patients sans mutuelle ainsi que les patients relevant de ces dispositifs devront donc régler le forfait de chambre particulière.



3. Le jour de votre rendez-vous avec **le médecin anesthésiste**, avant de vous rendre dans le service de chirurgie ambulatoire (voir rubrique **“venir”**), présentez-vous au **bureau des entrées et des sorties** (voir rubrique **“venir”**) afin de vous enregistrer. N'oubliez pas de vous munir des mêmes documents qu'à l'étape 2.

4. Une fois arrivé(e) dans le **service de chirurgie ambulatoire, ascenseur B** (voir rubrique **“venir”**), vous rencontrez le médecin anesthésiste pour votre consultation d'anesthésie et lui remettez votre questionnaire d'anesthésie (remis à l'étape 1), que vous aurez rempli au préalable.



5. A l'issue du rendez-vous d'anesthésie, vous rencontrez **l'infirmier(e)** du service de chirurgie ambulatoire, qui vous informe du déroulé de votre hospitalisation et effectue les examens demandés par l'anesthésiste (prélèvement bilan sanguin, réalisation d'un électro cardiogramme...).



6. **La veille de votre intervention** (ou le samedi pour le lundi), **l'infirmier(e)** de chirurgie ambulatoire vous appelle pour préciser l'horaire de votre intervention et l'heure à laquelle vous devez vous présenter dans le service de chirurgie ambulatoire.



7. **La veille de l'intervention**, respectez les consignes préopératoires (voir rubrique "**la veille : J-1**") : pratiquez les soins d'hygiène (dont la 1^{ère} douche préopératoire*), prenez le traitement prescrit par le médecin anesthésiste (si ce dernier vous en prescrit un, ou votre traitement habituel si celui-ci a été maintenu), mangez léger, et à partir de minuit (ou 6h avant la convocation en ambulatoire) : ne mangez plus (voir rubrique "**la veille : J-1**").



8. **Le jour de l'intervention**, à votre domicile, respectez les consignes préopératoires : pratiquez les soins d'hygiène (dont la seconde douche préopératoire*), prenez le traitement prescrit par le médecin anesthésiste (si ce dernier vous en prescrit un, ou votre traitement habituel si celui-ci a été maintenu), restez à jeun, revêtez du linge propre et adapté à votre intervention, retirez tout bijou (alliance, montre, piercing), ne vous maquillez pas.

Votre parcours



9. **Le jour de l'intervention**, avant de partir pour le CHU de Caen Normandie, assurez-vous de ne pas oublier votre pièce d'identité, votre passeport ambulatoire et d'y ajouter les éléments nécessaires à votre intervention (voir liste détaillée rubrique **“le jour : J”**).



10. **Le jour de votre intervention**, vous serez accueilli(e) par l'équipe du service au **niveau 3 du Bâtiment Sud, service de chirurgie ambulatoire - ascenseur D2**.



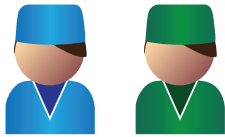
11. Vous êtes accompagné(e) au **bloc opératoire**, pour votre intervention, à pied ou en lit.



12. Après l'intervention, vous êtes emmené(e) en **salle de réveil**.



13. A votre réveil, vous retournez dans **votre chambre**, où une collation vous est servie (sur autorisation du médecin).



14. L'**anesthésiste** et/ou le **chirurgien** viennent vous voir pour autoriser votre sortie (voir rubrique “**vosre sortie**”).



15. Avant de partir, l'**infirmier(e)** vous remet l'ensemble des documents nécessaires à la continuité de votre prise en charge :

- # lettre de sortie avec les recommandations,
- # comptes rendus opératoires et anesthésiques ,
- # arrêt de travail si besoin,
- # ...



16. Avant de partir, pensez à remettre le questionnaire de satisfaction que vous aurez complété à l'infirmier(e) de l'unité de chirurgie ambulatoire.



17. Le **lendemain** de votre intervention, l'**infirmier(e)** de chirurgie ambulatoire vous appelle pour prendre de vos nouvelles.



18. Un **mois plus tard**, vous revenez au CHU de Caen Normandie pour votre consultation postopératoire avec le **chirurgien**. Ce rendez-vous se déroule dans le service de spécialité (le même qu'à l'étape 1). Avant de vous rendre dans le service, n'oubliez pas de vous enregistrer au bureau des entrées de la Tour Côte de Nacre (depuis l'entrée principale - bâtiment Sud : suivre la ligne bleue au sol) (**attention si vous avez été opérée en gynécologie, merci de vous enregistrer directement dans le service de gynécologie-obstétrique et médecine de la reproduction - niveau 2 du bâtiment Sud**), muni des documents nécessaires (voir étape 2).



19. Lors du rendez-vous avec **le chirurgien**, pensez à lui remettre le questionnaire de satisfaction que vous aurez complété (à moins que vous n'ayez choisi de recevoir ce questionnaire par courrier électronique).



Aux étapes clés de votre parcours, votre médecin généraliste sera tenu informé de votre prise en charge par le CHU de Caen Normandie. Le jour de votre intervention il pourra contacter le médecin anesthésiste à la sortie du bloc opératoire pour prendre de vos nouvelles (numéro de portable dédié communiqué aux professionnels de santé).

ATTENTION : Un mois plus tard, lorsque vous revenez au CHU de Caen Normandie pour votre consultation postopératoire avec le chirurgien (voir “votre parcours”, étape 15), avant de vous rendre dans le service, n’oubliez pas de vous enregistrer au bureau des entrées de la Tour Côte de Nacre (depuis l’entrée principale - bâtiment Sud : suivre la ligne bleue au sol) (si vous avez été opérée en gynécologie, merci de vous enregistrer directement dans le service de gynécologie-obstétrique et médecine de la reproduction - niveau 2 du bâtiment Sud).